



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Contentieux

Question écrite n° 38294

Texte de la question

M Jean-Marie Demange demande à M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de bien vouloir lui préciser si les services de l'équipement ont compétence pour joindre, à un procès-verbal de constatation d'une infraction aux règles d'urbanisme, des observations portant sur le délai de la prescription. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir si le procureur de la République peut ne pas en tenir compte et si la commune intéressée a la possibilité de présenter des conclusions contraires.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38294

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1240